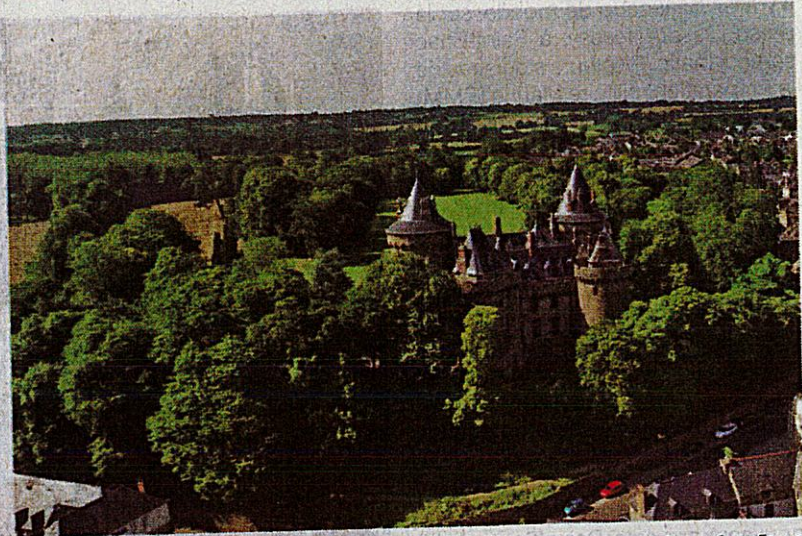


## Combourg

# Environnement : une enquête publique lancée



Une enquête publique est lancée jusqu'au 16 mai.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Une procédure de modification de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) est en cours et donne lieu à une enquête publique du mardi 16 avril au jeudi 16 mai. Dans le cadre de la transition environnementale, l'État oblige depuis quelques années les propriétaires de bâtiments ou locaux d'activité à usage tertiaire de plus de 1 000 m<sup>2</sup> à réduire leur consommation énergétique. Concernée par cette réglementation, la commune s'applique à la mettre en œuvre, comme au complexe sportif de l'Espace Malouas sur le toit duquel sont installés des panneaux solaires.

### Protéger l'histoire patrimoniale

« Afin de rendre cette opération possible, et de l'étendre à d'autres bâtiments d'intérêt collectif et d'activités concernés par le décret tertiaire et situés en périmètre protégé, une modification du règlement de l'Avap est nécessaire, précise Joël Le Besco, maire de Combourg. L'Avap protège l'histoire patrimoniale de la

commune par la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces patrimoniaux en fixant des règles concernant la qualité architecturale des constructions nouvelles et des rénovations. »

La procédure de modification du règlement a été approuvée par le conseil municipal par délibération en mai 2023. L'enquête publique a lieu à la mairie de Combourg sous la supervision de la commissaire enquêtrice Marie-Jacqueline Marchand. La procédure prendra en considération les remarques des citoyens formulées dans le rapport avant consultation du préfet approbation finale du conseil municipal.

**Jusqu'au jeudi 16 mai**, enquête publique à la mairie (aux horaires d'ouverture), le dossier d'enquête disponible en ligne sur le site : [www.combourg.bzh](http://www.combourg.bzh)

Le commissaire-enquêtrice tiendra une permanence à la mairie les : mardi 16 avril 2024, de 14 h à 17 h, mercredi 24 avril 2024, de 14 h à 17 h, jeudi 16 mai 2024, de 14 h à 17 h.